

Le Jour, 1952
7 août 1952

LA VOIE DES REFORMES

Le vent est aux réformes. Le Liban a toujours été le pays le plus démocratique du Proche-Orient. Il l'est par nature. Cette position historique privilégiée facilite la tâche sans doute.

La législation libanaise, pour imparfaite qu'elle soit, est moderne dans à peu près tous les secteurs. Peut-être l'est-elle trop dans certains, compte tenu de la diversité de la population (et des disparités dans la diversité). Cela l'expérience l'établit.

Le difficulté de légiférer au Liban est toujours venue du fait qu'on doit légiférer normalement pour un peuple entier et non point pour une ville ou pour une province. Une matière aussi délicate que les assurances sociales le montre jusqu'à l'évidence. Il faut agir cependant dans les limites du raisonnable et même un peu au-delà, mais sans prétendre édifier une législation dans le vide, en laissant son application aux fantaisies du hasard et au siècle futur.

Remarquons, une fois de plus, que le fond de la population libanaise est, jusqu'aujourd'hui, terrien et paysan d'une part, commerçant de l'autre (avec des intellectuels plus ou moins en effervescence). Sur le plan humain, ce sont des apports nouveaux qui ont suscité des problèmes nouveaux. Il est clair pourtant qu'on ne peut pas faire reproche au Liban d'être socialement en retard pour la raison qu'il est fait d'éléments si divers et qu'il s'est montré inlassablement hospitalier et généreux.

Différent de tous les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, de la Méditerranée et de l'Asie occidentale, le Liban vit politiquement et socialement d'un équilibre de confessions et de civilisations. L'équilibre libanais ressemble aux mouvements d'horlogerie les plus délicats. Il n'y faut pas toucher si l'on a la moindre crainte que la montre s'arrête. Cela tombe sous le sens. C'est pourquoi, écrivions-nous il y a dix ans, après l'avoir dit pendant vingt ans, c'est pourquoi « le Liban n'est pas un pays à coups de tête et à coups d'Etat ; c'est un pays que la tradition doit défendre contre la force ».

Au milieu des statuts personnels, la santé de la politique libanaise est beaucoup plus dans les mœurs que dans les lois.

La loi libanaise, pour être efficace, doit être vécue par ceux qui la font ; autrement elle est vaine. Et ce n'est pas la peine de multiplier les lois si la tradition de l'ordre ne pénètre pas dans les esprits avant la loi. Nous entendons par ordre tout ce qui s'oppose au désordre matériel et moral. Et nous entendons par désordre tout ce qui dérègle une société.

Qu'on prenne des ministres où l'on voudra, (nous fîmes naguère maints efforts pour qu'on en prit quelquefois hors la Chambre ; ce fut le cas pour quelques-uns qui s'en allèrent, croyons-nous, désabusés), qu'on prenne des ministres où l'on voudra mais que le pouvoir exécutif, où qu'on le trouve, se comporte comme tel. Et qu'il donne aux Libanais le spectacle vivant de ce qu'il veut qu'ils soient. C'est l'essentiel pour notre petite république.

Nous disons « notre petite république » quoique, à nos yeux, elle puisse, moralement et intellectuellement, se donner la taille des plus grandes.

La première réforme au Liban, c'est d'établir une hiérarchie de valeurs et l'appliquer à la nation.